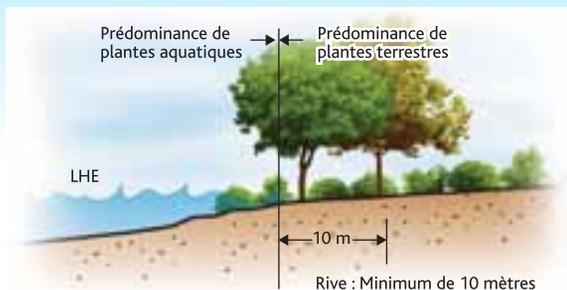
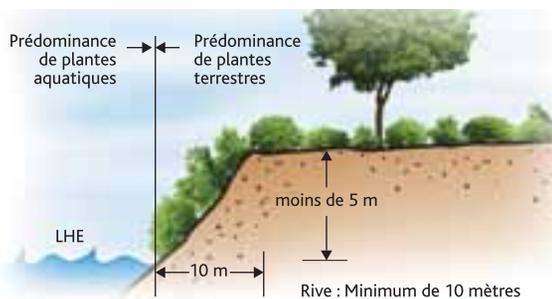


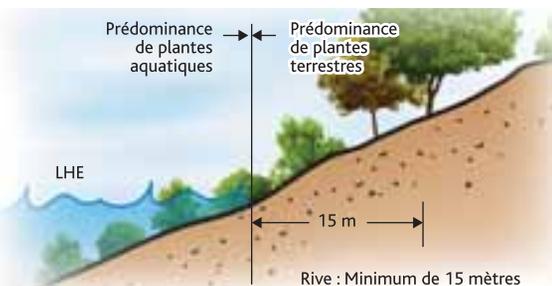
La rive est une bande de terre qui borde un plan d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux.



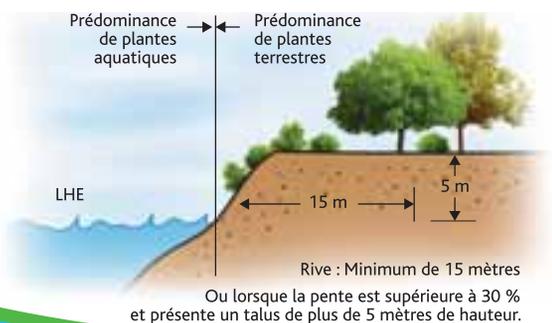
Lorsque la pente est inférieure à 30 % ;



Ou lorsque la pente est supérieure à 30 % et présente un talus de moins de 5 mètres de hauteur.



Lorsque la pente est continue et supérieure à 30 % ;



Ou lorsque la pente est supérieure à 30 % et présente un talus de plus de 5 mètres de hauteur.

Travaux autorisés en rive

- Élagage des arbres et abatage des arbres morts, malades ou dangereux pour la sécurité publique (Ces opérations nécessitent un permis d'abatage)
- Installation d'un quai, d'un abri à bateau, ou d'un débarcadère flottant, sur pieux ou sur pilotis
- Aménagement d'un accès au cours d'eau (autre qu'une voie carrossable ou une rampe d'accès pour bateau) d'une largeur maximale de 5 mètres
- Plantation d'arbres ou d'arbustes

Travaux devant faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation

- Installation d'un muret de soutènement, d'un perré, d'un enrochement ou d'une berme de pierre ou de béton
- Mise en place d'une rampe de mise à l'eau permanente
- Déboisement de la rive pour améliorer la vue
- Tous travaux nécessitant le passage de machinerie dans la rive ou dans le littoral
- **Installation d'un ponceau, d'une conduite ou d'une passerelle ou d'un pont**

Pour plus de renseignements

Les renseignements contenus dans ce document constituent un résumé des bonnes pratiques et règlements en vigueur.

Pour de plus amples informations et AVANT de commencer des travaux dans la rive ou le littoral, veuillez contacter le service des permis, inspections et environnement.

Téléphone : 819 372-4625
Télécopieur : 819 374-8499

4655, Saint-Joseph, C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3



Publié par la Ville de Trois Rivières
Janvier 2012

Cours d'eau, rives et littoral

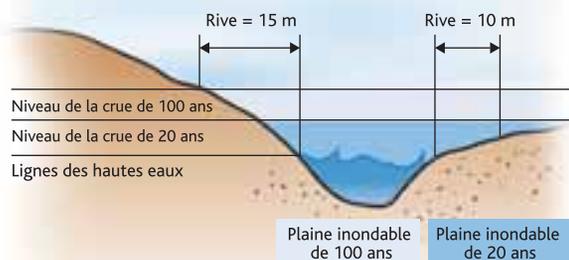


Si vous êtes un résident de Trois-Rivières et que vous vivez près d'un cours d'eau, cette publication s'adresse à vous. Vous y trouverez de l'information sur les meilleures pratiques et sur les règlements en vigueur.



Quel est le rôle de la rive?

- Les bandes riveraines arborescentes ont le pouvoir de ralentir la vitesse du vent, et donc sa force d'érosion
- Les rives naturelles introduisent une diversité de formes et de couleurs dans le paysage naturel des lacs et des cours d'eau
- Les plantes de la rive aident à atténuer les coups d'eau en période de crue
- La végétation de la rive crée de l'ombrage et contribue à conserver l'eau plus fraîche, donc de meilleure qualité pour les poissons
- Les racines des plantes permettent à la rive de mieux résister aux forces d'érosion
- La rive est un habitat essentiel pour les animaux aquatiques et terrestres
- La végétation riveraine filtre les sédiments et les particules en suspension avant qu'ils n'arrivent dans le cours d'eau



Quelle est la différence entre un cours d'eau et un fossé?

On entend par cours d'eau toute masse d'eau qui s'écoule dans un lit avec un débit régulier ou intermittent, y compris ceux créés ou modifiés par l'intervention humaine, à l'exception des fossés :

- Fossé de voie publique ou privée : Dépression en long creusée dans le sol servant exclusivement à drainer une voie publique ou privée
- Fossé mitoyen : Dépression en long creusée dans le sol servant de ligne séparatrice entre voisins
- Fossé de drainage : Dépression en long creusée dans le sol aux seules fins de drainage et d'irrigation qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine et dont la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares

Le nettoyage d'un cours d'eau comprend exclusivement :

- L'élagage des branches
- Le retrait d'arbres morts, malades ou dangereux
- L'enlèvement de déchets et détritiques (pneus, métal, plastique, bois de palette, etc)

EN AUCUN CAS, LE NETTOYAGE D'UN COURS D'EAU NE COMPREND DES TRAVAUX D'EXCAVATION DU LIT, DE REPROFILAGE DE LA RIVE OU DE RECTIFICATION (REDRESSEMENT DE MÉANDRES). IL EST ÉGALEMENT INTERDIT DE DÉPOSER DES DÉBRIS VÉGÉTAUX (BRANCHES, ROGNURES DE GAZON, FEUILLES) DANS LA RIVE D'UN COURS D'EAU.

Quelques définitions

- Bande riveraine : Synonyme de rive
- Crue : Augmentation importante du niveau d'un cours d'eau ou d'un lac, attribuable surtout aux précipitations ou à la fonte des neiges
- Érosion : usure que l'eau, le vent et certaines interventions humaines font subir au sol
- Espèce indigène : espèce animale ou végétale originaire du lieu où elle vit, posé d'espèce exotique
- Étiage : niveau minimal d'un lac ou d'un cours d'eau
- Habitat du poisson : frayères, aires d'alevinage, de croissance et d'alimentation et routes migratoires dont dépend, directement ou indirectement, la survie du poisson
- Ligne des hautes eaux : endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres; s'il n'y a pas de plantes aquatiques, endroit où les plantes terrestres s'arrêtent en direction du cours d'eau
- Littoral : partie d'un cours d'eau s'étendant de la ligne des hautes eaux vers le centre du cours d'eau
- Milieu humide : Milieu naturel saturé d'eau ou inondé suffisamment longtemps pour influencer la nature du sol et la composition des végétaux. Inclus les marais, les marécages et les tourbières
- Obstruction : toute manière, tout objet ou tout ouvrage créant un engorgement obstruant l'écoulement naturel ou usuel d'un plan d'eau
- Ruissellement : écoulement de l'eau qui court en surface sans s'infiltrer
- Strates : Étages de la communauté végétale. On reconnaît généralement les strates arborescente, arbustive et herbacée



Techniques de stabilisation des cours d'eau

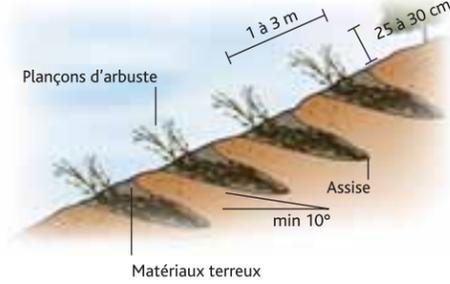
Plusieurs techniques de stabilisation des rives ont prouvé leur efficacité. Les techniques suivantes sont recommandées, selon les particularités du milieu.

Boutures



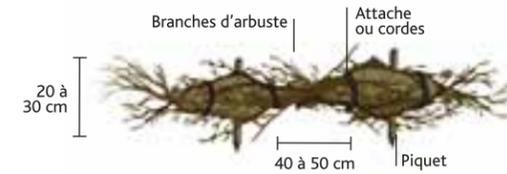
Les boutures sont utilisées pour végétaliser les hauts de talus. Elle peut être utilisée en combinaison avec d'autres techniques.

Plançons



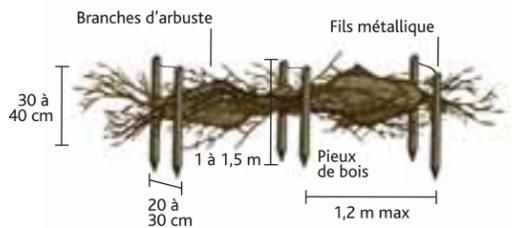
Les rangs de plançon désignent des rangées de branches enfouies presque entièrement sous du remblai. Cette technique est recommandée dans du sol instable (comme du sable) soumis à de l'érosion de surface.

Fagots



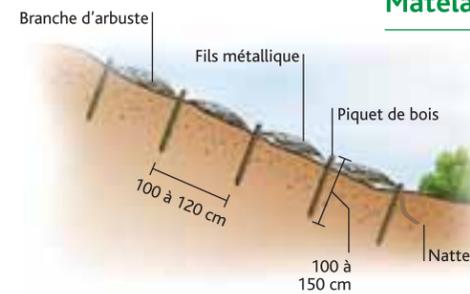
Les fagots sont des boudins de branches retenus en place par des piquets. Ils peuvent être utilisés pour stabiliser une pente forte affectée par une érosion de surface.

Fascines



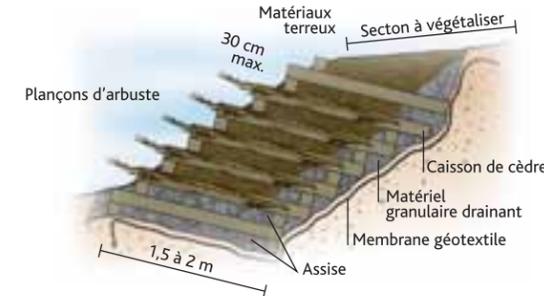
Les fascines sont des arrangements de branches placées en rangées entre deux piquets, de manière à former une petite palissade. Les fascines sont utilisées en bas de talus qui sont affectés par des problèmes d'érosion faible à moyenne.

Matelas de branches



Un matelas de branches désigne un arrangement de branches disposées au sol sur une pente et retenue avec des fils métalliques et des piquets. Cette méthode est recommandée pour protéger les rives menacées par l'érosion fluviale. Elle peut aussi être utilisée en combinaison avec d'autres techniques.

Caissons



Les caissons sont des structures de bois étagé remplies de terre dans lesquelles sont insérées des boutures d'arbustes. Cette méthode est utilisée pour les cas d'érosion sévère.

Enrochement



L'enrochement est une structure de pierre déposée dans la rive. Cette technique doit être utilisée dans les cas d'érosion sévère ou quand la zone érodée est soumise à des vagues ou de l'érosion fluviale. Le calibre des pierres dépendra de la force de l'érosion. L'aménagement d'une clé au bas de l'enrochement est nécessaire pour assurer sa stabilité. L'enrochement peut être utilisé en combinaison avec une autre méthode.

Végétalisation des enrochements



Afin de respecter la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du Québec, tout projet de stabilisation de rive doit permettre à la végétation de recoloniser le site une fois les aménagements mis en place.

Niveau de crue (réurrence 2 à 5 ans)

Pour les travaux de végétalisation des rives, il importe d'utiliser des plantes indigènes qui tolèrent bien l'humidité.

Arbres

- Érable rouge
- Peuplier deltoïde
- Thuya occidental (cèdre)
- Frêne noir
- Frêne rouge

Arbustes

- Cornouiller stolonifère
- Myrique baumier
- Spirée à larges feuilles
- Aulne rugueux
- Sumac vinaigrier

Plantes à éviter

(plantes exotiques envahissantes)

- Roseau commun (phragmite)
- Renouée japonaise
- Butome à ombelle
- Salicaire pourpre
- Berce du Caucase

Ajoutez de la couleur!

- Irís versicolore
- Parthénocisse à cinq folioles
- Lobélie du cardinal
- Eupatoire maculée
- Trèfle des prés

Arbustes fruitiers

- Framboisier
- Mûrier
- Vigne des rivages
- Rosier inerme
- Amélancheur du Canada

Herbacées

- Pâturin du Canada
- Elyme du Canada
- Ivraie vivace
- Fétuque rouge
- Trèfle blanc

Pour plus d'information, vous pouvez consulter les documents suivants :

Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, guide d'interprétation (Gouvernement du Québec)

Je protège mon héritage... je végétalise ma bande riveraine (Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec)

Règlement sur le zonage (Ville de Trois-Rivières 2010 chapitre 26)

Règlement sur la gestion de l'écoulement des eaux des cours d'eau municipaux (Ville de Trois-Rivières 2007 ch. 144)